



**Soisy**  
SOUS-MONTMORENCY

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :  
19 septembre 2024

Délibération n° 2024-09-19/15  
Direction Animation Jeunesse

Le 19 septembre 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 13/09/2024

**ETAIENT PRESENTS (25) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mme Oziel, MM. Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo.

**PRESENTS PAR PROCURATION (06) :**

M. Verna à M. Surie, M. Desrivères à M. le Maire, M. Poisson à M. About, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Malnati à Mme Umnus, Mme David à M. Amédéo

**ABSENTS EXCUSES (02) :**

MM. Zakaria, Duranteau.

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE :** MME KRAWCZYK

**OBJET :** Actualisation règlement intérieur des Services Animation Jeunesse et Sports

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2022-06.23 /19 du Conseil municipal du 23 juin 2022, relative à la mise en place d'un règlement intérieur commun aux services Animation Jeunesse et Sports,

**CONSIDÉRANT** que depuis 2022, la Ville a mis en place un règlement commun aux services Animation Jeunesse et sports afin d'harmoniser les procédures et les modalités d'inscriptions aux activités, séjours au sein des deux services,

**CONSIDÉRANT** que certains points de ce règlement sont à revoir ou à préciser,

**VU** la commission jeunesse en date du 3 septembre 2024,

**VU** la commission des sports en date du 10 septembre 2024,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240925-DEL2024091915-DE  
Date de réception préfecture : 25/09/2024

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Brasset,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes du règlement intérieur des services Animation Jeunesse et Sports actualisé, ci-annexé,

**ADOpte** ce nouveau règlement intérieur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,

**ABROGE**, en conséquence, à la même date, le précédent règlement intérieur des services Animation Jeunesse et Sports, remplacé par celui adopté ci-dessus.

secrétaire,  
  
R. RAWEZYK

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

  
M. STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 25 SEP. 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 26 SEP. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 26 SEP. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

11.